

Révision de penssion alimentaire

Par krawezyk, le 15/02/2008 à 20:03

un nouveau jugement a était attribuer le 22 fèvrier2007, mon ex mari refuse de m'aumenter la penssion en février 2008 a t'il le droit?

Par ly31, le 15/02/2008 à 20:17

Bonsoir,

Votre ex mari refuse de vous augmenter la pension alimentaire pour vos enfants!

Je vous conseille de lui faire remarquer que dans le jugement de divorce est mentionné, que la pension alimentaire est révisable tous les ans !

Maintenant, s'il ne veut pas comprendre, dites lui que vous allez revoir le JAF (Juge des Affaire Familiales) et envoyer à votre ex mari un courrier en recommandé avec A.R.

Je vous souhaite une soirée

ly31